

Les référents démence

Les référents démence, c'est quoi ?

La **démence** c'est une maladie dans le cerveau.

Quand une personne a une démence, son cerveau ne fonctionne pas bien.

La personne peut avoir des problèmes.

Par exemple :

- pour retenir des informations
- pour comprendre
- pour parler.



La démence c'est souvent une maladie chez les personnes âgées.

Les **référents démence** sont des professionnels qui aident les personnes qui ont une démence et leur famille.

Par exemple, les référents démence :

- donnent des informations sur la démence
- conseillent les familles.



Souvent les référents démence travaillent :

- dans des maisons de repos
- ou dans des hôpitaux.



Ce qui va changer

La Wallonie veut changer la loi sur les référents démence.

Les ministres ont écrit un document pour changer la loi.



La Wallonie veut qu'il y ait plus de référents démence dans les maisons de repos.

Pour faire ça, on va donner plus d'argent aux maisons de repos.

Avec cet argent, les maisons de repos vont engager des référents démence.



Le Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap doit donner son avis.

Il doit dire s'il est d'accord ou pas avec la nouvelle loi.



Dans le Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap, il y a :

- des représentants de personnes avec un handicap
- des représentants de services qui aident les personnes avec un handicap en Wallonie.



Le Conseil se réunit plusieurs fois par an.

Commenté [LF1]: A voir si chaque fois il faut remettre cela dans chaque document/avis.



© Inclusion

Le Conseil consultatif a donné son avis sur la nouvelle loi.

Le Conseil consultatif **est d'accord** avec le nouveau texte.

Il trouve que c'est bien d'avoir plus de référents démence.



Mais le Conseil demande **de changer plusieurs choses.**

- Dans une maison de repos, il faut **30 personnes avec une démence pour avoir un référent démence.**

Parfois quelqu'un meurt ou quelqu'un part.

Alors, il y a moins de 30 personnes avec une démence.

Et la maison de repos ne peut plus avoir de référent démence.

Ce n'est pas normal.

Il faut changer ça.



- Le Conseil propose une solution :
Quand 2 maisons de repos n'ont pas assez de personnes avec une démence, ces maisons de repos peuvent partager un référent démence.

Ça veut dire qu'un référent démence travaille dans 2 maisons de repos.



- On va donner plus d'argent aux maisons de repos. Mais seulement jusque fin 2024.
Comment on va faire après ?



Traduction réalisée par

www.falc.be



© Inclusion Europe